

Isère

ISÈRE

Pourquoi de nouvelles Archives départementales ?

Clément BERTHET



Le nouveau bâtiment des Archives départementales de l'Isère, pensé par les agences CR & ON et D3, est implanté à Saint-Martin-d'Hères. Photo Le DL/C.B.

Un bâtiment de bois et de béton impressionnant. Et les 39 km de rayonnages qu'il contient le sont tout autant. Les nouvelles Archives départementales de l'Isère ont été inaugurées ce jeudi 27 mai à Saint-Martin-d'Hères, avant l'ouverture au public en juillet.

Même sans avoir une recherche à effectuer, la visite du bâtiment vaut le coup d'œil.

Jean-Pierre Barbier, président du Département de l'Isère, a inauguré ce jeudi 27 mai les nouvelles Archives départementales dont il avait acté le déménagement de Grenoble à Saint-Martin-d'Hères en 2015. 37 millions d'euros ont été investis dont 3,2 millions d'euros de subventions de l'État. Pourquoi cet investissement était-il nécessaire ?

• Un patrimoine unique

Il y a une certaine solennité quand on parcourt les kilomètres d'archives. Et pour cause.

« C'est un patrimoine unique et irremplaçable, explique Hélène Viallet, la directrice des

Archives départementales de l'Isère. C'est la somme d'un travail effectué par nos prédécesseurs, que nous conservons précieusement pour les générations futures. »

Les archives permettent de garder la trace des actions d'une personne, ou d'une organisation publique ou privée. Parmi les plus de 600 000 documents conservés, on trouve des cadastres, des actes d'état civil, des actes notariaux, des comptes rendus de conseils municipaux, des journaux, des livres, des photos...

• **L'ancien bâtiment plus aux normes**

Depuis 1958, les Archives départementales étaient installées rue Auguste-Prudhomme à Grenoble. Mais les locaux n'étaient plus aux normes. De quoi mettre en péril la préservation de nombreux documents qui ont besoin d'être conservés dans des pièces non seulement sécurisées mais également avec des conditions climatiques très particulières. « On peut parler d'un véritable coffre-fort », explique Hélène Viallet. L'enveloppe du bâtiment garantit ainsi une inertie thermique grâce au parement du béton.

• **La mémoire collective et intellectuelle**

Le droit d'accès aux archives est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen. « Elles sont utiles à l'apprentissage de la citoyenneté et des médias, aux recherches généalogiques, aux contrôles scientifiques... » estime Françoise Banat-Berger, cheffe du service interministériel des Archives de France. « Elles sont le gardien de notre mémoire, de notre identité et de notre culture », ajoute Jean-Pierre Barbier.

• **La numérisation ne remplace pas le papier**

À l'heure de la numérisation des documents, on peut se demander l'intérêt de construire de nouvelles Archives départementales. « Les fichiers numériques sont fragiles et volatils. Le vrai patrimoine, c'est tout ce que vous avez ici », répond Hélène Viallet, la directrice.

• **Un bâtiment pour l'avenir**

39 kilomètres d'archives sont conservés actuellement. Mais l'édifice dispose d'une capacité de 31 km supplémentaires pour accueillir les futures archives. « Elles se construisent tous les jours », a expliqué Françoise Banat-Berger en évoquant le travail

de récolte de documents autour de la pandémie et du confinement. Enfin, ce bâtiment, implanté dans la zone des Glairons à Saint-Martin-d'Hères, s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain du quartier et fera le lien entre le campus et la ville.

